

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois 4 —
Trois mois 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

Administration : Rue de la Balance 6

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Septième année. — N° 143

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Samedi 5 décembre 1896

Maisons Recommandées

GUINAND & DUPUIS 4, Place Neuve, 4, Vins
Epicierie, Mercerie

JACOB SCHWEIZER Passage du Centre
BOUCHERIE - CHARCUTERIE

MAGASINS DU PRINTEMPS, J.-H. Matile
Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens, Enfants

L. VERTHIER & Cie 10 Place Neuve 10
Grand choix de chapellerie en tous genres

Sacs d'école — Serviettes
Grand Bazar du PANIER FLEURI

Ch. E. BÉGUELIN. Bureau : Gare des marchandises
Combustibles : Anthracite, Houille, Coke,
Briquettes. — Téléphone.

A. MERGUIN, Peintre-Décorateur, Rue du Parc, 1
Spécialité de bannières et écussons

AU NÈGRE, 16, Balance, 16
Tabacs et Cigares Cannes, Maroquinerie.

LOUIS LAGER, Coiffeur, Premier Mars 10a
Parfumerie des premières maisons françaises

PAUL ROBERT TISSOT
BOULANGER, rue des Granges 8

HUGO SCHENI, Photographe
5, Daniel JeanRichard 5. — Portraits inal-
térables, grandeur 50-60 cm. fr. 30.

Tirozzi Frères — Porcelaines
Cristaux, Ustensiles de ménages. Lampes

HENRI MATTHEY 5, Premier Mars, 6
Machines à coudre et Machines agri-
coles des premières fabriques.

Memento

Chorale L'Avenir. — Répétition réglemen-
taire le vendredi à 9 heures du soir, au
Cercle ouvrier.

PHARMACIE D'OFFICE

M. Parel, rue Léopold Robert 24a.

Toutes les autres pharmacies sont ouvertes
jusqu'à midi.

Elections au Conseil national

Dimanche 6 décembre

Candidat du Parti ouvrier

Arrondissement de Zurich

H. Greulich

Parti Socialiste Suisse

Chers camarades,

Suivant la décision du comité d'ini-
tiative pour la nationalisation des che-
mins de fer, le terme fatal pour la
cueillette des signatures pour l'initia-
tive d'expropriation a été fixé définitive-
ment au 6 décembre.

Nous invitons donc les sections de
notre parti de ramasser toutes les lis-
tes de souscription et de les envoyer,
munies de l'attestation du maire, sans
retard au président sortant de charge
du parti, Z'graggen, procureur général
à Berne.

Berne, le 1er décembre 1896.

Le Comité directeur.

Le droit de l'Orphelin

Novellette.

A huit heures, l'aube grisâtre et re-
vêche de ce matin de décembre ré-
veilla Achille Leroux, qui sursauta sur
la chaise où, harassé de veilles, il
avait fini par s'endormir, malgré sa
grande douleur. Et tout de suite, poi-
gnante comme une plaie qui se rou-
vre, la tristesse le mordit au cœur.

C'était donc vrai qu'elle était morte,
l'aimée, celle qui fut la joie et la con-
solation de sa vie, la chère et douce
compagne dont le sourire et le regard
exsoleillaient les logis... Oh ! qu'il la
voie une dernière fois avant que pour
jamais elle disparaisse.

Il souleva le drap qui recouvrait le
visage de celle qui n'était plus. Ema-
ciée, les tempes creusées, rendant les
yeux plus caves, rigide et froide, la
figure n'avait pas l'auguste sérénité
que la mort imprime souvent à ses
élus. Jusqu'au delà de la vie, une pen-
sée angoissante semblait crispier ce
front blême, ces yeux murés, ces lè-
vres décolorées... Tristesse et déses-
pérance infinies ! Voilà ce que la ma-
ladie, les privations, les chagrins avaient
fait de cette femme, jeune encore.

Le rose de ses joues, le vermeil de
sa bouche, le luisant de ses yeux,
toute cette joie, ce rayon, cette clarté,
tout s'était fondu, évanoui, pour faire
place à un masque livide, déconcertant,
derrière lequel s'agitait on ne sait
quel problème.

Suffoqué d'émotion, le cœur sautant
à se rompre dans sa poitrine, le pau-
vre homme se laissa tomber au pied
du lit et, les mains crispées, il sang-
lota. Il pleurait toutes les larmes de
son corps, sentant l'affreuse douleur
d'avoir été deux et de n'être plus
qu'un. Et dans son chagrin, il y avait
beaucoup d'égoïsme. A qui se confier
désormais ? Que devenir, privé de celle
qui fut son soutien, son conseil, son
ange gardien ? Il pleurait bien plus sur
lui-même que sur la disparue, car il
était de ceux qui croient que les plus
heureux ne sont pas ceux qui restent.

Dans la chambre voisine, des gémis-
sements. C'étaient les enfants — leurs
cinq enfants — qui pleuraient, eux
aussi. Pauvre chère morte, ce ne se-
raient pas du moins les larmes et les
regrets sincères qui lui manqueraient
au départ. Oh ! qu'ils pleurent, qu'ils
gémissent, qu'ils se tordent les mains
de désespoir, les enfants, ils ne savent
pas tout ce qu'ils perdent en elle. Ne
sont-ils pas l'innocente cause de sa
mort ? C'est pour s'être épuisée à les
nourrir, à veiller à leur chevet quand
ils étaient malades, à rapiécer leurs
habits déchirés, à travailler toujours,
sans cesse, ne songeant qu'à accroître
leur bien être, qu'à leur procurer
quelques aises, s'oubliant pour eux
tous, c'est pour cela qu'elle meurt
ayant à peine dépassé la fleur de l'âge...
qu'ils pleurent, les enfants ! Malgré sa
maladie, malgré ses souffrances, elle
a pensé à eux, elle les a soutenus,
dirigés. Depuis quelques jours — la

fièvre ayant noyé son cerveau — elle
n'a pu les guider comme elle le fai-
sait sans cesse et l'on a pu voir com-
bien serait grand le vide qu'elle lais-
serait. Le ménage s'en est ressenti,
tout voguait à la dérive ; le laisser-
aller qui précède de peu la dégingo-
lade et la déchéance a régné en mai-
tre dans l'appartement. Les enfants
étaient, ces derniers jours, mal pei-
gnés ; ils avaient le visage sale, l'air
malpropres, les habits déchirés, ressem-
blaient à de petits vagabonds, guenil-
leux... Oh ! qu'il pleurent, les enfants !

Tout à coup, faut-il la maudire ou
l'exalter cette réalité qui vous arrache
des profondeurs immatérielles du dés-
espoir pour vous ramener au terre-à-
terre de la vie banale ! Tout à coup
Achille Leroux pensa aux vêtements de
deuil de ses enfants. Cet homme avait
aimé cette femme avec idolâtrie et
c'est le plus sincèrement du monde
qu'il la regrettait passionnément, com-
me une épouse fidèle et chérie. Ce-
pendant dès que cette question d'ha-
bits eut traversé son cerveau, elle y
demeura, obstinée. Comment ferait-il
pour les habiller décentement tous les
cinq ! Car il était absolument néces-
saire que pour suivre le convoi de
leur mère, ils fussent tous vêtus de
noir, ayant sur la tête un chapeau
convenable et aux pieds des souliers
présentables. Le monde, les convenan-
ces. Non, cela n'est pas tant cela qui
le préoccupe... c'est plutôt un senti-
ment pieux à l'égard de la morte dont
il connaissait la fierté ombrageuse.
Jamais, elle vivante, elle n'aurait con-
senti à ce que les enfants ne suivis-
sent pas le cercueil de leur père et à
ce qu'ils ne fussent pas habillés, com-
me il convient, en aussi lugubre cir-
constance. Ce qu'elle aurait fait pour
lui, il doit à sa mémoire de le faire
pour elle. Agir autrement serait un sa-
crilège, comme la violation d'une pro-
messe à une mourante. Si par delà
les affres de l'agonie, elle conserve
cette figure tourmentée, c'est qu'elle
craint sans doute l'affront posthume
fait à son amour-propre de ménagère
diligente et soigneuse.

Et le malheureux époux, le malheu-
reux père étreint son front de ses
doigts que la fièvre agite et il pense :
— Oh ! les riches sont heureux qui
n'ont pas à s'occuper de pareilles mi-
sères.

Il veut fuir la vulgarité de ces pré-
occupations et se réfugier dans l'abîme
de son désespoir. Mais l'idée est là,
qui le harcèle sans trêve : il faut des
habits, des souliers, des chapeaux à
ces enfants :

Il n'essaie même pas de jeter un
coup d'œil dans le tiroir, où, en des
temps plus heureux, il plaçait leur ar-
gent. Il le sait vide depuis plus de
deux semaines.

A qui s'adresser, à qui recourir ?
Il n'a vécu que de crédit tous ces
jours et sur son établi où les cartons
s'empoussiéraient pendant l'agonie de
celle qu'il aimait — jetez lui la pierre,
vous tous qui auriez eu le cœur au

travail ! — peu à peu le désert s'est
fait, les patrons lui ayant retiré l'un
après l'autre l'ouvrage.

S'adresser à des parents ! Hélas !
Quand ils se sont aimés, elle était or-
pheline, lui n'a jamais connu ni son
père ni sa mère.

— Pourquoi ne pas recourir aux
amis ? Où sont-ils aujourd'hui ceux à
qui il donnait ce beau nom ? L'adver-
sité les a éloignés comme le vent
glacé fait fuir les feuilles aux appro-
ches de l'hiver.

— Mais du moins a-t-il dans son
entourage, dans le voisinage, des con-
naissances qui ne refuseront pas de
lui prêter appui ? Ceux qu'il connaît
sont tous aussi pauvres que lui... Et
puis mendier ?

— Que n'a-t-il fait des économies,
placé de l'argent à la caisse d'Épar-
gne ? Pourquoi sa femme n'était-elle
pas membre d'une fraternité ? C'est en
de pareils moments qu'il faut maudire
la sottise, la coupable imprévoyance.
Il n'a pas même cette maigre conso-
lation de s'avouer qu'il expie ses fau-
tes et ses torts. Allez faire des écono-
mies, quand on ne noue pas les deux
bouts à la fin de l'année. Payez des
cotisations aux sociétés mutuelles de
secours, quand c'est tout autant d'ar-
gent que vous volez au propriétaire,
au boulanger, à l'épicier.

— En des occasions aussi excep-
tionnelles, il y a le Bureau de l'assis-
tance publique. Alors, lui, l'homme va-
lide, bien portant, il devra aller s'hu-
milier devant des gens qui lui feront
nettement comprendre que ce qu'il
implore, c'est tout autant qu'il veut
prendre à de plus misérables que lui.
On lui dira qu'il y a des vieillards,
des infirmes, des malades, des femmes,
des enfants sans père ni mère, des
orphelins de père qui sont plus dignes
de sympathies et d'aide, que l'assis-
tance est faite pour tous ceux-là, qui
sont de réelles victimes... Et si on ne
lui ferme pas brutalement la porte au
nez, on le congédiera avec un secours
dérisoire et absolument insuffisant.

Toutes ces réflexions amères pas-
sent successivement en son cerveau.
Les cris de ses enfants redoublent.
Pleurez ! Pleurez ! enfants !

Il se dit encore qu'il vaudrait mieux
pour eux que ce fût leur père qui fut
mort, au moins on aurait pitié d'eux.
Une veuve et cinq enfants, qui pour-
rait résister à une aussi épouvantable
misère ! Tandis que parce qu'ils ont
encore un père, ses cinq enfants doi-
vent s'estimer heureux.

Ah ! que n'est-il mort, lui aussi !
Mais non, il faut avoir le courage
de vivre, il faut se montrer à la hau-
teur de l'effrayante tâche qui lui in-
combe, à lui seul, désormais, il faut
se montrer digne de la morte tant
aimée...

Toc ! toc !

La porte s'ouvre ; une femme entre,
glisse dans la chambre, pose une main
compatissante sur l'épaule du malheu-
reux et dit :

— Ne vous laissez pas abattre ainsi.
Menez-moi vite vers les enfants. Vous
en avez cinq, m'a-t-on dit ; si vous

voulons arriver à temps, il n'y a pas une minute à perdre.

Et dans la chambre où gémissent les petits, la brave femme a fait son examen d'un rapide coup d'œil, elle toise celui-ci, prend les mesures à un autre, crayonne sur son calepin quelques brèves notes, quelques chiffres, tout en marmottant des lambeaux de phrase: « Juste comme mon aîné. » « Je vois ça d'ici. » « Une demi-tête de moins. » « Ils font quasiment l'échelle. »

Après quelques caresses, quelques mots affectueux:

« Soyez bien sages, dit-elle en sortant. Nous reviendrons ce soir avec tout ce qu'il vous faut. »

Et à l'oreille du père qui la suit interloqué:

« Ne vous inquiétez pas des habits de ces enfants. Je fais partie de la société *Le droit à l'orphelin*, qui se donne à tâche de procurer les vêtements indispensables aux pauvres petits qui ont eu le malheur de perdre leur mère. »

Elle dit, s'enfuit; et quand le père retourne au lit de la morte, il voit le visage de celle-ci rasséréiné, comme s'il gardait l'éclat d'un rayon de lumière.

Fossoyeurs! Quand vous ferez une collecte, n'oubliez pas *Le droit à l'orphelin* et adressez-vous à la Société l'Ouvrière. W. B.

La Muselière

Sous les tilleuls, tenant quelque chose à la bouche, Un chien passait: c'était un gros dogue farouche; Il eût pu d'un seul coup de dent briser ma main... Il suivait pas à pas, doucement, un bambin, — L'œil brillant, le cou droit, nous montrant dans sa pose Quel bien il était fier de porter quelque chose, Quoique en somme il eût mieux aimé ne rien porter. Du reste, notre chien, tout prêt à résister, Montrait ses larges dents si quel'un faisait mine, Tenté par son trésor, d'approcher en sourdine. Quel était donc ce cher fardeau? devinez-vous?... C'était sa muselière!

De bons chiens, forts et doux, Longtemps habitués à suivre un maître en laisse, O peuples, vous aussi, certains jours on vous laisse Porter libres et fiers votre chaîne à vos dents, Et vous vous alarmez, hérissés et grondants, Si quelque ami s'approche et cherche à vous la prendre. Ne mettez donc pas tant d'ardeur à la défendre; Croyez-moi, laissez-vous alléger de bon cœur: Vous aurez à bénir plus tard votre voleur. Vieilles lois, vieux abus, préjugés militaires, Lourds impôts, ce sont là, peuple, tes muselières, Et ce fardeau te semble à toi-même sacré!... Desserre un peu les dents, tu seras délivré.

M. Guyau.

Extrait de *Vers d'un Philosophe*.

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — *La torture*. — Nous avons relaté dans un de nos derniers numéros, les tortures exercées au Chili. Il paraît que dans le *bienheureux* canton de Berne, nous n'avons rien à envier aux Chiliens, d'après ce qu'écrivit au *Journal du Jura* son correspondant de Berne. Nous citons:

L'*Intelligenzblatt* rapporte aujourd'hui, sous la signature de M. Fr. Ebersold, un fait absolument scandaleux et qui jette un jour singulier sur certaines particularités de l'assistance publique dans l'ancienne partie du canton. Deux petites filles de Frutigen avaient été placées à Sigriswyl et le jeune pasteur de cette dernière localité, M. de St., à qui l'on s'était adressé pour trouver une famille honorable, en avait indiqué une qui laissait, paraît-il, beaucoup à désirer au point de vue de la douceur des mœurs. La femme, par exemple, avait dans tout le voisinage une réputation de mégère de la pire espèce. Il va de soi que les deux petites filles ne furent pas heureuses chez elle. Un beau jour, elles s'en retournèrent à Frutigen. Grâce au télégraphe elles ne tardèrent pas à être reprises et ramenées à Sigriswyl où le jeune pasteur, M. de St., les attendait. Celui-ci s'en alla couper des verges et vint ensuite montrer à la mégère comment elle devait s'y prendre pour chasser « l'esprit vagabond » des fugitives. Les deux pauvres petites furent

donc cruellement fouettées par le noble jeune homme et dès lors, elles le furent plus que de raison par la marâtre. Au bout d'un certain temps, l'une d'elles fut retirée et placée dans une maison de discipline où l'on n'eut qu'à se louer de sa conduite et où elle paraît se plaire infiniment. L'autre resta chez ses nourriciers et fut ainsi seule à supporter leur brutalité. Un soir, les voisins entendirent des cris déchirants sortir de la maison et, le lendemain, la mégère vint déclarer au pasteur que la petite s'était enfuie. Battue sans miséricorde, l'enfant avait en effet pris le large. Le télégraphe joua de nouveau, mais cette fois sans résultat et ce ne fut que dix jours plus tard que, par hasard, on découvrit la pauvre, blottie, à moitié gelée, dans un grenier isolé. Elle était dans un état lamentable et fut transportée à l'hôpital de Thoun où il est à peu près certain qu'elle succombera, puisque le médecin déclare que l'amputation des deux jambes est nécessaire. Interrogés, les nourriciers ont déclaré qu'ils n'avaient battu les enfants que par ordre du pasteur. M. Ebersold, à qui je laisse toute la responsabilité des faits rapportés par lui, réclame une enquête judiciaire et proteste contre ceux qui voudraient étouffer cette affaire. Appuyé.

Dans le numéro de jeudi du même journal, il écrit sur ce sujet:

Dans une lettre qu'il adresse à la fois à l'*Intelligenzblatt* et au *Berner Tagblatt*, M. le pasteur Fr. de Steiger, de Sigriswyl, se défend d'avoir recommandé la violence aux personnes chargées d'entretenir les orphelins dont il était question dans ma lettre de dimanche. Cependant, il reconnaît qu'il a lui-même donné les verges le premier et que Louise Reichen a été battue quatre fois. Quant au fait que, pendant dix jours, on ne se soit pas inquiété de la disparition de l'enfant, M. de Steiger l'explique de la manière suivante: « J'ai télégraphié au pasteur de Frutigen le lendemain de la disparition et, n'ayant pas reçu de réponse, j'en ai conclu que Louise se trouvait à Frutigen. » Il ajoute ensuite: « Au bout de huit jours, j'ai écrit au pasteur de Frutigen pour le presser de me donner une réponse, mais avant que celle-ci me parvint, l'enfant avait été découverte. »

Le lecteur impartial trouvera sans doute que ces deux pasteurs font la paire. M. Ebersold déclare dans l'*Intelligenzblatt* qu'il attend de pied ferme la plainte dont M. de Steiger l'a menacé et qui sera déposée, nous voulons l'espérer, car l'opinion publique s'est vivement émue et exige que l'affaire soit tirée au clair. Et puisque le pasteur de Frutigen a été directement mis en cause par son confrère, il fera bien de dire publiquement les motifs qui l'ont empêché de répondre au télégramme. Ce silence de l'un et cette patience de l'autre me paraissent être ce qu'il y a de plus grave dans leur cas. La facilité avec laquelle M. de Steiger a tranquilisé sa conscience est tout à fait extraordinaire.

L'état de la petite Louise Reichen est désespéré et les médecins ont dû renoncer à faire l'emputation des deux jambes.

Admirez, lecteurs, les bienfaits du cléricalisme! Certains pasteurs n'ont rien à envier aux pères fouettards du catholicisme et aux juges du Chili.

C'est encore un fleuron à ajouter au système d'assistance en vigueur dans le canton de Berne.

Dans un article spécial, nous traiterons cette question qui est actuellement sur le tapis.

SCHWYZ. — Le Grand Conseil du canton de Schwyz vient de prendre une décision qui sera certainement bien accueillie. Il a porté à 3 fr. 30 par homme et par jour la solde de la gendarmerie. Toute la maréchassée cantonale est dans la jubilation, car les braves Pandores, pour avoir un métier fort exigeant, étaient vraiment fort peu payés jusqu'à ce jour.

BALE. — Mercredi soir, devant un nombreux auditoire féminin, M. le Dr Largiader a rapporté sur le congrès des intérêts féminins de Genève. Une discus-

sion a suivi, qui a porté sur le mouvement féminin en général. Il a été décidé d'adresser au Conseil d'Etat une pétition demandant que les femmes prennent part à l'inspection des écoles de jeunes filles.

Nouvelles jurassiennes

Sonvillier. — Il est rappelé au public de la région horlogère que le tirage de la tombola de la Fédération suisse des ouvriers remonteurs en faveur d'une caisse de chômage, est fixé au 14 décembre prochain, à l'Hôtel de la Balance à Sonvillier.

L'exposition des lots aura lieu au même local, les dimanche 6, lundi 7, et dimanche 13 courants, dès 1 1/2 heure de l'après-midi. A cette occasion, deux concerts avec entrée libre seront donnés par les sociétés Fanfare municipale et Orchestre de Sonvillier.

A part les quatre premiers lots d'une valeur de 1000 fr., la commission centrale avec l'aide des sections seurs a réuni dans un riche assemblage environ 1000 lots dont une grande quantité de toute beauté; notons, 60 montres de tous genres et calibres, environ 10 régulateurs de tous styles, une vingtaine de réveils et plusieurs objets d'art auxquels il faut ajouter un assortiment complet d'articles de ménage.

Le public est cordialement invité à visiter cette exposition et la commission profite de cette occasion pour remercier chaleureusement les donateurs qui ont contribué par leur générosité à la réussite de la tombola.

Commission centrale de tombola.

Nouvelles étrangères

FRANCE. — Lundi se sont ouverts devant les assises de la Côte-d'Or, les débats d'une affaire criminelle dont nous avons entretenu en son temps nos lecteurs, et qui passionne le pays.

Au mois de septembre dernier une affreuse tragédie ensanglantait la petite localité de Ruffey-les-Échirey, près de Dijon. Un nommé Pacotte était accusé d'avoir assassiné, dans la nuit du 11 septembre, la veuve Méot, sa tante, ainsi que sa fille Anaïs, âgée de dix-huit ans, et son fils, Félicien, âgé de douze ans. Le domestique de Mme Méot, Radon, n'a échappé que par miracle aux coups de couteaux qui lui ont été portés. Radon a dénoncé Pacotte, boucher à Dijon, âgé de 27 ans, comme l'auteur du crime. Celui-ci, à toutes les accusations dont il a été l'objet, a toujours opposé les plus complètes dénégations et a prétendu même que c'est Radon qui a commis le crime, et qu'il se serait blessé lui-même afin d'égarer la justice. La Cour n'a pas partagé sa manière de voir. Le jury a déclaré Pacotte coupable de meurtre et lui a refusé les circonstances atténuantes. Le tribunal a condamné l'assassin à la peine de mort.

ITALIE. — Dans un exposé de la situation financière qu'il présentera le 7 décembre prochain, au Parlement italien, le ministre du trésor s'occupera longuement de la question épineuse de la circulation des banques et surtout des graves irrégularités découvertes dans l'administration de la Banque de Naples. Pour remédier au mal, le ministre serait dans l'intention de proposer une mesure radicale: celle de retirer à la Banque le droit d'émettre des billets à cours légal. Il est à prévoir qu'une telle proposition, si le ministre a le courage de la présenter et de la soutenir jusqu'au bout soulèvera une violente opposition de la part des députés des provinces méridionales, mais elle ne pourra qu'avoir l'approbation de tous ceux qui ont quelque souci de la moralité et des véritables intérêts du pays.

L'opinion générale qui s'est formée à Rome à la suite des dernières séances de la Chambre des députés est que l'Italie finira par abandonner complètement sa colonie de l'Erythrée.

AUTRICHE-HONGRIE. — Les antisémites disposent actuellement d'une majorité des deux tiers au conseil municipal de Vienne. La minorité libérale a

décidé de s'abstenir désormais de prendre part aux délibérations, voulant laisser aux antisémites l'entière responsabilité des décisions qui pourront être prises.

AMÉRIQUE CENTRALE. — Les Etats de Guatemala et de Costa-Rica seraient disposés, paraît-il, à adhérer à la fédération formée par les trois autres Etats de l'Amérique centrale sous le nom de: République majeure de Centre-Amérique.

Aux termes du traité d'Amapala ratifié par les assemblées des trois républiques de Honduras, Nicaragua et Salvador, chacun de ces Etats a nommé trois délégués. Les délégués constituent une Diète qui la première année siège à San Salvador et se transportera les années suivantes dans les deux autres capitales. Cette Diète est chargée des relations extérieures de la République majeure, les trois Etats n'en formant plus qu'un seul au point de vue diplomatique, tout en conservant leur autonomie intérieure. En conséquence, les représentants à l'étranger des trois républiques viennent d'être rappelés et de nouvelles nominations seront soumises à la Diète de la Confédération.

ALLEMAGNE. — *La grève de Hambourg*. — Le député socialiste de Elm, qu'on appelle le « roi de Hambourg », a déclaré à un journaliste qu'il aurait préféré que la proposition d'arbitrage réussit. Il est persuadé toutefois que les grévistes amèneront les patrons à céder; mais il en résultera une irritation réciproque, qui ne permettra pas une paix durable.

M. de Elm a nié énergiquement que la grève fût soutenue par des meneurs anglais; au contraire, la fédération internationale anglaise projetait une grève générale pour l'année prochaine, et le but du voyage de Tom Mann à Hambourg était de déconseiller une grève qui déjouait le plan de grève générale dans les principaux ports de l'Europe.

Un membre du gouvernement hambourgeois a fait des déclarations analogues au sujet des prétendues intrigues des Anglais.

Une assemblée de grévistes tenue à Brême mercredi soir a adopté à l'unanimité les propositions d'entente faites, au nom de la Compagnie des entrepôts, par la Commission des salaires devant l'Office de conciliation du Tribunal de commerce.

1200 ouvriers syndiqués de Bremerhafen ont décidé, de soutenir énergiquement les grévistes de Hambourg et de Brême. A Bremerhafen même, on ne projette pas de grève.

CHRONIQUE NEUCHATOISE

Leçons d'apprentis. — L'autorité scolaire d'une commune du canton nous prie d'attirer l'attention des personnes qui engagent comme apprentis des enfants non libérés des écoles primaires, sur les devoirs auxquels elles s'astreignent, si elles veulent, en se conformant à la loi scolaire et à la loi sur la protection des apprentis, s'éviter des mécomptes ou des désagréments.

En ce qui concerne la loi scolaire, l'apprenti doit recevoir des leçons jusqu'à la fin de l'année scolaire dans laquelle il aura atteint sa quinzième année.

L'année scolaire va du 1er mai au 1er mai suivant; ainsi, les apprentis nés avant le 1er mai 1882 seront libérés des leçons au 1er mai 1897, mais ceux nés après le 1er mai 1882 devront suivre les leçons jusqu'au 1er mai 1898, etc.

Dans les localités qui ont conservé l'école d'apprentis, ces leçons comportent en moyenne 8 heures par semaine au collège ou 5 heures chez un maître particulier. Dans l'un ou l'autre cas, ce chiffre peut varier selon les localités, vu qu'il n'est pas fixé par la loi, mais bien par l'autorité scolaire de la commune.

Sauf circonstances spéciales, il est recommandé d'envoyer les apprentis à l'école publique, plutôt que de leur faire donner des leçons privées.

Les apprentis qui fréquentent des leçons particulières doivent subir des examens

 **Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants**

aussi souvent que la commission scolaire le trouve utile et ceux qui ne justifient pas des connaissances suffisantes sont nus de rentrer au collège.

Quant à la gymnastique, elle est obligatoire pour les jeunes garçons jusqu'à 15 ans et dure une heure et demie par semaine en dehors des heures précitées.

D'autre part, la loi sur la protection des apprentis a prévu que le temps employé à l'enseignement scolaire et religieux est compris dans la journée normale, fixée à dix heures au maximum pour les enfants âgés de mois de 15 ans et à 11 heures après 15 ans.

L'apprenti ne peut donc être occupé par son patron que 8 heures au maximum le jour où il a une leçon de 2 heures, s'il a moins de 15 ans, et 9 heures s'il a dépassé cet âge.

Les autorités scolaires signalent des abus préjudiciables à l'instruction et à la santé des enfants, provenant de l'observation de cette règle par certains maîtres et maîtresses d'apprentissage; il est impossible en effet qu'un enfant fatigué par une trop longue journée de travail puisse recevoir des leçons profitables.

Si l'on constate après chaque examen qu'un nombre assez considérable d'élèves des leçons particulières sont astreints à retourner au collège, c'est en bonne partie la faute des patrons ou des parents.

Les leçons du soir, en particulier, devraient toujours être précédées d'un repos au moins égal à la durée de la leçon.

Pendant la saison d'hiver, l'apprenti ou l'apprentie âgée de moins de 15 ans, qui travaille à l'atelier de 8 heures du matin à midi et de 1 heure à 5 heures du soir, pour finir par une leçon durant de 7 à 9 heures, a déjà une journée que bien des adultes estimeraient suffisamment laborieuse s'il s'agissait d'eux-mêmes.

Les obligations légales rappelées ci-dessus ne peuvent être préjudiciables aux intérêts des maîtres d'apprentissage que s'ils négligent d'en tenir compte en temps opportun, c'est-à-dire au moment d'arrêter les conditions d'un contrat.

La loi laisse naturellement pleine liberté aux patrons pour fixer d'accord avec les parents ou tuteurs la durée d'un apprentissage; il suffit donc d'un simple calcul pour établir la différence de cette durée selon qu'il s'agit d'un enfant libéré des écoles ou d'un élève astreint aux leçons.

Si les leçons d'apprentis exigent 8 heures par semaine, soit trois jours et demi par mois, l'on multipliera le nombre de mois qui séparent l'entrée en apprentissage du 1er mai qui suivra le quinzième anniversaire de l'apprenti, par trois et demi et

l'on saura exactement de combien de jours la durée du contrat doit être prolongée. L'année scolaire est de 10 mois environ, vacances déduites.

Par exemple, lorsque la durée d'un apprentissage est de deux ans pour un apprenti libéré des écoles, elle serait portée, en chiffres ronds, à 2 ans 2 mois s'il s'agit d'un élève astreint à 8 heures de leçons par semaine du commencement à la fin de cet apprentissage.

Nous prions les intéressés de prendre bonne note de cette communication.

Inspectorat cantonal des
(Communiqué.) apprentissages.

Chronique locale

Fonds cantonal des apprentissages. — Le fonds cantonal neuchâtelois destiné à l'encouragement des bons apprentissages était à fin octobre 1896 de 120 fr. Il s'est augmenté des dons suivants:

Souscription organisée par M. J.-A. Piguet, député, pendant la dernière session du Grand Conseil Fr. 276 —
Anonyme, Neuchâtel < 5 —
Total à ce jour: < 401 —
Inspectorat des apprentissages.

Communiqué. — Trois semaines nous séparent encore de la fête de Noël; ainsi que les années précédentes, nous nous proposons de recueillir des jouets neufs ou usagés pour les enfants pauvres; depuis quelques jours déjà, nous les voyons s'arrêter devant les bazars et les magasins et contempler d'un œil d'envie leurs magnifiques étalages. Mais le regard ne suffit pas; ils se souviennent encore avec joie de ceux qu'ils ont reçu l'an passé et se demandent avec inquiétude s'ils en recevront d'autres cette année-ci. Leur espoir sera-t-il déçu? Ou bien se trouvera-t-il de nouveau des personnes généreuses pour leur procurer cette joie? Nous n'en doutons pas, car l'œuvre que nous recommandons progresse chaque année. A Noël passé, 250 enfants environ ont été inscrits et fêtés; la plupart reviendront sans doute et d'autres se joindront peut-être à eux.

Les dons seront reçus avec reconnaissance par M. W. Grisel, diacre, rue de la Demoiselle 59, jusqu'au mardi 22 décembre prochain.

Caisse d'Epargne scolaire. — Versements du 30 novembre 1896:
835 comptes anciens fr. 2306» —
116 comptes nouveaux > 211» —
Total fr. 2517» —

remis au correspondant de la Caisse d'Epargne.

La Chaux-de-Fonds, le 3 décembre 1896.
Direction des Ecoles primaires.
Au Collège. — Dès lundi, 7 décembre,

les classes commenceront les leçons à 8 1/2 heures.

Etat-Civil de la Chaux-de-Fonds

Du 30 novembre au 1 décembre 1896

Naissances

Jobin, Louis-Albert, fils de Louis, horloger, et de Rose-Angèle née Touchon, Bernois. Maurer, Bluette-Berthe, fille de Emile-Fritz chauffeur au gaz, et de Anna-Margaritha née Schmutz, Bernoise. Ruchti, René-Ernest, fils de Rodolphe-Ernest, emboîteur, et de Cécile-Bertha née Rufener, Bernois.

Promesses de mariage

Bianchi, Antonio-Giuseppe, journaliste, Tessinois, et Schenker née Reitter, Catherine, journalière, Soleuroise. Breguet, Albert-Henri, doreur, Neuchâtelois, et Gerber née Othenin-Girard, Emma-Lucie, horlogère, Bernoise. Huguenin, Paul-Albert, horloger, Neuchâtelois, et Joss, Maria, servante, Bernoise. Tanari, Luigi-Giuseppe Vittorio, maître ferblantier, Italien, et Willen, Anna-Susanna, servante, Bernoise. Alber, Paul-Louis, boîtier, et Beuret, Bertha-Elisa, doreuse, tous deux Bernois.

Mariages civils

Boss, Arnold-Ernest, boîtier, Bernois, et Lassueur, Julia-Aline, horlogère, Vaudoise.

Décès

21419 Thiébaud, Georges-Emmanuel, fils de Walther et de Anna née Yosi, né le 10 janvier 1896, Neuchâtelois. 21420 Vogelsang, Rudolf, né en 1821, Soleurois. 21421 Enfant du sexe masculin, mort né, Georges Larcher, Neuchâtelois.

Recensement au 1er Janvier 1896: 30,271 âmes.

Extraits de la Feuille officielle

Divorces et séparations

Par jugement en date du 2 novembre 1896, le tribunal cantonal a prononcé la rupture par le divorce des liens matrimoniaux qui unissaient les époux Elisa Chatelain née Nicolet, horlogère, domiciliée à la Chaux-de-Fonds, d'une part, et Eugène Chatelain, manoeuvre, aussi domicilié à la Chaux-de-Fonds, d'autre part.

Par jugement en date du 2 novembre 1896, le tribunal cantonal a prononcé la rupture par le divorce des liens matrimoniaux qui unissaient les époux Marie-Noémie Robert-Tissot née Chabanel, gouvernante, domiciliée au Locle, d'une part, et Léon Robert-Tissot de la Chaux-de-Fonds, graveur, domicilié à la Chaux-de-Fonds, d'autre part.

Dame Marguerite Chevolet née Helffer, domiciliée à Neuchâtel, rend publique la demande en divorce qu'elle a formée à son mari, le citoyen Paul-Constant Chevolet, tenancier de café, également domicilié à Neuchâtel.

Boîte à blagues

Le Citoyen franco-américain cite un joli mot prononcé par un homme d'Etat du Canada, M. Beaugrand, à un banquet. L'éminent Canadien venait de faire un discours au cours duquel il avait qualifié la France de mère-patrie des Canadiens français. Lord Lytton lui demanda aussitôt en souriant:

— M. Beaugrand, si la France est votre mère, que faites-vous donc de l'Angleterre?
— L'Angleterre, milord... c'est ma belle-mère.

Dernières nouvelles

Lausanne. — M. Paul André, substitut du procureur général, ancien député, ancien conseiller national, est mort jeudi d'une pleurésie à l'hospice de Cery, où il avait dû être interné il y a quelques jours.

Hambourg. — La commission centrale de la grève a décidé la grève générale de tous les ouvriers du port de Hambourg. Vendredi matin, à 8 1/2 h. presque tous les ouvriers du quai de l'Etat ont quitté le travail; quelques-uns seulement travaillent encore, partiellement jusqu'à midi seulement. Un manifeste a été répandu à profusion, exhortant les ouvriers de toutes les branches à quitter le travail, de façon à rendre impossible le trafic du port.

Londres. — On télégraphie de Constantinople au Daily Mail que prétextant une vengeance à exercer 10.000 Kurdes ont envahi la province de Mamsuretul-Aziz; ils ont attaqué, pillé et brûlé les villages musulmans, dont ils ont massacré les habitants.

Flanelles, Pilous, Flanellettes depuis 55 Cts., p. m.; Flanelle-Molleton p. laine depuis Fr. 1.05 p. m.; Flanelle chemise laine depuis Fr. 1.10 p. m.; Flanelles imprimées laine à Fr. 1.75 p. m.; Flanelle laine p. matinés etc. 120 cm. large Fr. 3 p. m.; envoi à qui que ce soit — au prix de gros — Sté an^{me} F. JELMOLI, dépôt de fabrique, Zurich. — Demandez échantillons. 567 5

Madame veuve E. Tirozzi, à la Chaux-de-Fonds, Mademoiselle Anita Tirozzi, à la Chaux-de-Fonds, Monsieur Louis Tirozzi, à la Chaux-de-Fonds, Madame et Monsieur Albert Lévy-Tirozzi et leur enfant, à Alger, les familles Tirozzi, à St-Julien, Guy, à Bonneville, Thonon et Cluses, Gavard, à Alger, Gazzetha, Delperro, en Italie, et Goyan, à la Roche, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin,

Monsieur Baptiste TIROZZI

décédé à Locarno (Tessin), dans sa 35me année, après courte mais pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 4 Nov. 1896.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu à la Chaux-de-Fonds Dimanche 6 courant, à 1 h. de l'après-midi.

Domicile mortuaire, rue Léopold Robert 21. Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Théâtre de la Ch.-de-Fonds

Direction: A. Bornier

Dimanche 6 décembre 1896

Grande Matinée

Bureaux 1 1/4 h. Rideau 2 h.
Irrévocablement dernière représent.

Les Deux Gosses

Pièce à grand spectacle en 5 actes et 8 tableaux de P. Decourcelles

LE SOIR

Bureau 7 h. 1/4 Rideau 8 h.

Roger la Honte

Grand drame en 5 actes et 8 tableaux par MM. J. Mary et G. Grisier

Boissellerie et Vannerie

JULES JOUFFROY

12, Rue du Premier-Mars, 12
La Chaux-de-Fonds

Paniers et Corbeilles en tous genres. Seilles de toutes grandeurs, rondes et ovales, Tabourets, Chaises à vis, Crosses à lessive. 830
On se charge de toutes les réparations de paniers, seilles, porcelaines et parapluies. Se recommande.

Imprimerie H. Schneider, Bienne

Boucherie-Charcuterie

Ed. Schneider

Ancienne boucherie F. Epplé
4, rue du Soleil, 4

BŒUF, 1re qual., extra, à 80 c. le 1/2 k.

Beau gros VEAU à 60 c. le 1/2 kilo.

MOUTON, 1re qual., dep. 70 c. le 1/2 k.

PORC frais, salé et fumé depuis 70 c. le 1/3 kilo

SAINDOUX pur, à 80 c. le 1/2 kilo

CHOUCROUTE, à 20 c. le kil.

Beau choix de Lapins

Se recommande, 634

Edouard SCHNEIDER.

Café-Brasserie

de la Croix d'Or

15, rue de la Balance, 15

Dimanche 6 décembre 1896

Souper aux Tripes

dès 7 1/2 heures du soir

Vaste salle au premier étage

Se recommande, 824

J. R. Kœhli.

Brasserie du SQUARE

TOUS LES JOURS

CHOUCROUTE

avec viande de porc assortie

Véritables

Saucisses de Francfort et Wienerli avec Meerrettig

RESTAURATION à toute heure

TOUS LES JEUDIS 633

à 7 1/2 h. du soir

TRIPES — TRIPES

Modes de Caen et Neuchâteloise

Se recommande, Numa Sandoz.

Charcuterie - Epicerie

J'ai l'avantage d'annoncer à mes amis, connaissances et au public de la Chaux-de-Fonds que j'ouvrirai, samedi 28 courant, une Charcuterie-Epicerie, rue de l'Hôtel-de-Ville 28, maison Sommer, vétérinaire. — J'espère, par un service propre et actif, des marchandises de première qualité et des prix modérés, mériter la confiance que je sollicite. 794

Je me recommande vivement,

Samuel GUINAND-ZWAHLÉN.

Boucherie-Charcuterie

Em. Bertschi

4, Rue de la Charrière, 4

BŒUF français, 1re qual. à 80 ct. le demi-kilo.

Beau gros VEAU à 70 ct. le demi-kilo.

Charcuterie fine, Saucisses à la viande, Saucisses au foie, Saucisse à rôtir, tous les jours, fraîche. Attriaux, véritables Cervelas et Wienerlis.

Saindoux pur, à 80 ct. le demi-kilo. 816

Se recommande.

Samedi 28 novembre 1896

OUVERTURE

de la

Boucherie Populaire

12, Rue du Stand, 12

On vend la viande de Bœuf, Génisse, Veau, Porc et Mouton

première qualité à des prix défiant toute concurrence.

Se recommande au public

798 L. HEIMANN.

Grande Brasserie de la Lyre

23, rue du Collège, 23

Samedi, Dimanche et Lundi dès 8 heures du soir

Concerts Artistiques

donnés par la troupe

Nicolo Analdi

pour les représentations de Mlle YVETTE DHERBLAY romancière du Casino de Lyon

Nouveau répertoire de DUOS d'opéras et de genre

DIMANCHE, à 2 1/2 heures, MATINÉE

Entrée libre Entrée libre

Ville de la Chaux-de-Fonds

Foire de Noël

Ouverture de la foire le 19 décembre 1896.

Fermeture le 3 janvier 1897.

Emplacement: Place Neuve. Pour tous renseignements, demandes d'abonnement, s'adresser à l'inspecteur de police, Hôtel-de-Ville.

Direction de Police.

soutenant votre journal par l'abonnement et les annonces.

Restaur. des Armes-Réunies

Dimanche 6 décembre 1896
à 8 heures précises du soir

Grand Concert

donné par la 815

Chorale des graveurs

1. A la Suisse, chœur
2. Préliminaires avec cannes, Gymns graveurs
3. Si vous ne m'aimez plus, romance pour baryton C. J.
4. Assaut d'escrime au sabre, D. P. et A. E.
5. A l'ombre du drapeau, chœur
6. Pyramides au cheval, Gymns grav.
7. Hommage au vin vaudois, romance pour baryton C. J.
8. Assaut d'escrime au fleuret, D. P. et A. E.
9. Ballet des Matelots, Gymns graveurs H.
9. Déclamation

Un lundi dans un atelier de graveurs
Scène comique en un acte
PERSONNAGES

- M. Rama, patron graveur
- Trinkouse, guillocheur
- Robineau, Ferréro, Alex, Bourdon, graveurs
- Mlle Plottine, polisseuse
- Mme Corbat et son fils Charles, apprenti
- M. Manheim, marchand de dessins
- Rateau, fabricant d'horlogerie

Le concert sera suivi d'une

Soirée Dansante

Entrée : 50 Centimes

Vins fins d'Espagne

Importation directe

Malaga noir, Malaga doré, Moscatel et Madère fr. 1.30 la bouteille verre perdu.
Xérès, Malvoisie et Porto rouge fr. 1.50 la bouteille, verre perdu.
En litre Malaga noir et Malaga doré fr. 1.65 le litre, verre perdu, par fûts de 16 lit. fr. 1.40 le lit.

Rabais par quantité.

Toutes ces marchandises sont de 1^{re} qualité et proviennent des premières maisons d'Espagne.

Bon vin rouge garanti naturel à 40 et 50 ct. le litre

Vermouth de Turin, Absinthe, Cognac, Fine Champagne, Rhum de la Jamaïque, Beau-de-vie de Marc, Bitter Denner, Kirsch de Schwytz, Médaille d'or à l'exposition de Genève.

Neuchâtel blanc en bout.

Toutes ces marchandises sont de première qualité. 411

Paul Peytrequin

15, Rue Fritz Courvoisier, 15
Cave rue Léopold Robert No. 10, entrée du côté Est, vis-à-vis de la Boucherie Funck; ouverte tous les samedis depuis 5 heures du soir.

Dépôt chez Numa Hertig

Rue du Progrès No. 101a, 1^{er} étage à gauche.
pour les vins fins d'Espagne
Se recommande.

RESTAURANT STUCKY

près de la Gare

Tous les jours

Choucroute

avec viande de porc assortie

VÉRITABLES

Saucisses de Francfort et Wienerli avec MEERRETTIG

Soupe aux pois

On sert pour emporter 643

Docteur de SPEYR

Médecin-Oculiste

ÉTABLI à la Chaux-de-Fonds, rue Léopold-Robert 76. Consultations pour les maladies des yeux et la faiblesse de la vue de 10 à 11 h. et de 1 1/2 à 3 h., TOUS LES JOURS sauf le jeudi et le dimanche. Consultations gratuites, le mardi et samedi, de 11 h. à midi.

Clinique pour opérations et traitement. 733

Consommation centrale

6 Place Neuve 2 Rue du Stand 2

Excellent vin de table, depuis 30 cent. le litre.
Sardines, Thon, Conserves, Choucroute, Saucisses, Fromage, etc.
Tabacs et Cigares, Biscuits, Bonbons, etc. Cordages, Brosserie, Sparterie.

Porcelaine, Poterie, Faïence, Verrerie, etc., etc. 826

Marchandises de 1^{er} choix

Carnets d'Escompte

On livre à domicile

CHARCUTERIE

65 Paix 65

toujours bien assortie en **PORC** frais, salé et fumé.
Saindoux, lard frais pour fondre à des prix défiant toute concurrence.
Se recommande, **A. HAUSER.**

Tous les jours

Saucisse à rôtir, — Boudin. — Saucisse au foie allemande

Saucisses à la viande

1 fr. le demi-kilo

Saucisses au foie

80 ct. le demi-kilo

Tous les articles de ma fabrication sont faits seulement avec la viande de porc de 1^{er} choix

LARD MAIGRE

FUMÉ, SEC, SALÉ, à 80 Ct. le demi-kilo

Toutes ces marchandises sont fumées à la mode de campagne
Se recommande, **LIARDET.**

11 a, Rue du Premier Mars 11, a

Blanc comme la neige

est le

SAINDOUX

DE LA CHARCUTERIE

à 80 cent. le 1/2 kilo **LIARDET** à 80 cent. le 1/2 kilo

11a, rue du Premier-Mars 11a (ancienne Charcuterie GALLAND)

Comme je ne tue que des porcs, je peux garantir le saindoux de ma fabrication, pur et exempt de déchets de graisses d'autre bétail. J'apporte une attention toute spéciale à la fabrication de cet article et je peux le recommander à ma bonne clientèle.

Se recommande, **AMI LIARDET.**

AVIS

DE LA

Boucherie Schweizer

Pour couper court aux réclamations que la plupart des habitants de la localité font sur le prix de la viande, qu'ils trouvent généralement trop cher, vu la baisse qui existe momentanément sur le bétail, j'ai l'honneur d'informer ma nombreuse clientèle et le public en général qu'à dater d'aujourd'hui, je vendrai dans mes deux boucheries, au

5, Passage du Centre, 5
et à ma succursale

88, Rue de la Demoiselle, 88
Boucherie de l'Abelle

BOEUF, 1^{re} qualité

à 75 et 80 cent. le 1/2 kilo

Beau gros VEAU

à 65 et 70 ct. le 1/2 kilo

Porc frais, Charcuterie fumée et salée à des prix défiant toute concurrence

N.B. — Prière de remarquer que, malgré la modicité de mes prix et depuis que ma maison existe, il n'est jamais sorti de chez moi que de la viande de bœuf 1^{re} qualité, et le public peut être assuré qu'il en sera toujours de même.

CHOUCRUTE et **SOURIEBE** à 25 centimes le kilo.

Se recommande, **J. SCHWEIZER.**

TÉLÉPHONE On porte à domicile TÉLÉPHONE

Cessation de Commerce de Modes et Nouveautés

Liquidation des Magasins Bouvard Gagne, Rue Léopold Robert 41
Encore un CHOIX CONSIDÉRABLE de magnifiques Chapeaux garnis, haute nouveauté, pour dames et enfants, en feutre et en velours. Toques en véritable fourrure de 3 à 8 fr. Boas et Manchons depuis 1 fr. 80. Bandes de plumes et de fourrures pour garnitures de manteaux et toutes les fournitures pour modistes. Couronnes et voiles d'épouses, voiles de communion en beau tulle azuré depuis 1 fr. 40 les 2 mètres. — Châles, Capotes, Lainages, Manchettes et Gants, Chapeaux de deuil et quantité d'autres articles. Nous rappelons à notre bonne clientèle que notre liquidation continuera jusqu'au 23 avril 1897, époque à laquelle nous quitterons définitivement les affaires.

Boucherie-Charcuterie

17 Paix **ARNOUX** Paix 17

Bœuf première qualité à 80 c.

Beau gros veau à 60 et 65 c. 212

Pour cadeaux de Noël

Etouffes en laine et soie pour Robes, Blouses, Habillements pour Dames, Messieurs et Enfants

Confections pour Dames et Fillettes

Collection d'échantillons pour Noël

livrée promptement et franco 590 11

Prix extra bon marché et très recommandables

Zurich — **OETTINGER & Cie** — Zurich

Les 821
Potages à la minute **MAGGI** Se vendent en rouleaux et en tablettes de 10 cts. chez **JULES BRANDT**, rue de la Demoiselle.

BOUVET, Opticien

39, RUE DE LA SERRE, 39

prévient son honorable clientèle et le public en général qu'il a toujours un grand choix de LUNETTES et LORGNONS avec montures or, argent, nickel et acier. ARTICLES NOUVEAUX et SOIGNÉS. Baromètres, Thermomètres. Jumelles, Longues vues, etc. Exécution rapide d'après les ordonnances de MM. les docteurs oculistes. Rabais sur tous les articles. Se charge de tous les Rhabillages concernant sa partie. 825 Se recommande.

Tombola

de la

Fédération suisse des ouvriers

Repasseurs, Démonteurs, Remonteurs et

Faiseurs d'échappements

en faveur d'une

caisse de chômage

- 1^{er} don: Un carnet de caisse d'épargne Fr. 300 —
- 2^{me} " Un lit complet noyer Louis XV, 2 personnes Fr. 300 —
- 3^{me} " Un bonheur de jour sculpté marquetterie Fr. 200 —
- 4^{me} " Un canapé soigné " 150 —
- Dernier lot: un régulateur " 100 —

Prix du billet: 1 franc

donnant droit à deux numéros !!

Tirage à Sonvillier

le 14 décembre prochain

La vente des billets se fait par les comités des syndicats locaux ainsi qu'aux dépôts établis, ou également des listes de tirage seront à disposition. 696

Commission centrale de Tombola.

AVIS

Le public est informé qu'on peut se procurer, au prix de 1 franc l'exemplaire, au BUREAU DE CONTRÔLE, le nouveau

Recueil officiel des dispositions en vigueur sur le contrôle et le commerce des matières d'or et d'argent en Suisse. 793

Fabrication de Lingerie pour dames

la première Versandthaus fondée en Suisse **R. A. Fritzsche, Neuhausen-Schaffhouse**

Avant d'acheter d'ailleurs demandez de cette maison hors concours catalogue gratis et échantillons franco. 612

Brasserie du „Cardinal“

Tous les Lundi 26

GATEAU au FROMAGE

Tous les DIMANCHE soir

MACARONI aux tomates et tous les jours

CHOUCRUTE

avec viande de porc assortie

Excellente Bière genre Pilsen

Boucherie VIENNOISE

2, Place du Marché, 2
ancien magasin WEIL, opticien

PORC FRAIS DU PAYS
à 80 c. le 1/2 kilo

Viande de génisse et de gros bétail première qualité à 65 c. le 1/2 kilo

GROS VEAU à 65 c. le 1/2 kilo

Se recommande, 817
G. BRANDT.

Pour cessation de commerce

Liquidation

d'un magasin de modes

Rubans, Plumes, Aigrettes, Lainages, Corsets, et plusieurs autres articles trop longs à détailler.

La vente commencera

Lundi 7 courant

82 Rue du Parc 82
819 au deuxième étage

Pour Pforzheim

Une **Emailleuse** capable trouve une place durant avec un haut salaire. Voyage payé. Offres sous T. M. 2247 à

Rodolphe Mosse Pforzheim.